

Fiche n°8
PLANS D'EAU

**Habitat d'espèces d'intérêt communautaire du site
Natura 2000 présent dans ce type de milieu**

Plans d'eau douce stagnante (code corine biotopes : 22.1)

**Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000
présents dans ce type de milieu**

PHOTO

E1220 : Cistude d'Europe

E1193 : Sonneur à ventre jaune

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Maintenir les plans d'eau (où la présence des espèces d'intérêt communautaire est avérée), dans leur état et leurs usages actuels. Ne pas urbaniser les rives, développer des activités de loisirs (pêches, nautisme, baignade...), ou touristique, susceptibles d'affecter l'espèce.
Point de contrôle : Etat des lieux avant signature. Contrôle sur place du maintien de l'état physique et des usages.
2. Ne pas réaliser de terrassement et de reprofilage des berges ; ne pas effectuer de travail du sol sur les sites de ponte de la cistude d'Europe identifiés.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de terrassement, reprofilage des berges, travail du sol.
3. Effectuer un entretien courant de la végétation en place, sans défrichage ou plantation, sauf avis de la structure animatrice, et en dehors des périodes de reproduction des espèces (mars à juillet).
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de défrichage ou de plantation.
4. Ne pas utiliser de pesticides dans une bande de 100 m autour des rives des plans d'eau.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traitement phytocide.
5. Ne pas introduire d'espèce exotique : tortue de Floride.
Point de contrôle : Etat des lieux avant signature. Contrôle sur place de l'absence de l'espèce.

RECOMMANDATIONS

1. Préserver la tranquillité des espèces d'intérêt communautaire en limitant l'accès du public (promeneurs, pêcheurs).
2. Consulter la structure animatrice sur la nécessité de mettre en défens les zones de présence de la cistude par rapport à l'accès du bétail.